

Quetigny, le 18 décembre 2019

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 Décembre 2019

Etaient présents : MM. R. DETANG, J.M. VALLET, Mme C. GOZZI, Mr M. JELLAL, Mme I. PASTEUR, Mr M. LUCHIN, Mme O. LOURS, Mr P. SCHMITT, Mme S. MUTIN, Mr S. BENNIS, Mmes K. BOUZIANE, L. CHAMPION, P. BONNEAU, MM V. GNAHOUROU, P. CARRION, Mmes C. METTETAL, E. DUPAQUIER, Mr A.D. DIOUF, Mme D. PAWELEC, MM. D. SERGENT, S. KENCKER, MM. D. SIMONCINI, P. ABECASSIS.

Etaient excusés : Mr M. BACHELARD (pouvoir à R. DETANG), Mme A. ADOM (pouvoir à O. LOURS), MM J. EL BAKKOUCHI (pouvoir à V.GNAHOUROU), D. REUET (pouvoir à A.D. DIOUF) D. THIEULEUX, Mme M. GRENIER (pouvoir à D. SERGENT)

Secrétaire de séance : Catherine GOZZI

23 présents – 28 votants

DIRECTION GENERALE

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 novembre 2019
2. Demande de subvention pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie
3. Installation PROMUT – Parcelle communale ZL 42 – Bail Emphytéotique

POLE OPTIMISATION DES RESSOURCES

Finances

4. Révision des autorisations de programme
5. Décision Modificative N°3 pour l'exercice 2019 – Budget principal
6. Ouverture de crédits en investissement pour l'exercice 2020
7. Subventions aux associations dans le cadre de l'exercice 2020
8. Concession d'aménagement SPLAAD – ZAC Cœur de Ville et secteur avenue – compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2019
9. Tarifs 2020 : Restauration scolaire, Accueil périscolaire, Centre de Loisirs, Accueil jeunes
10. Tarifs 2020 du Golf municipal
11. Tarifs divers

Commande Publique

12. Lancement d'une consultation pour l'attribution d'une concession de service sans délégation de service public, concernant la signalétique d'intérêt local

13. Création de la Commission de Délégation de Service Public - condition de dépôt des listes pour l'élection de ses membres
14. Election des membres de la commission de délégation de service public

Ressources Humaines

15. Modification du tableau des emplois

POLE POPULATION

Actions culturelles

16. Adhésion et convention de partenariat – Union nationale des Jeunesses Musicales de France

Actions éducatives

17. Reprise de la crèche associative par la SAS Leo Lagrange – Micro Crèche « Les Moussaillons »

Sport vie associative

18. Convention de partenariat entre l'association pour le don du sang de Quetigny, l'établissement Français du don du sang Bourgogne Franche-Comté et la commune de Quetigny

Actions sociales

19. Contrat Local de Santé de Dijon métropole 2016 – 2018 – Approbation de l'avenant de prorogation n°2
20. Politique De La Ville – Contrat de ville : Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2019-2022

VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL

21. Vœu de soutien en faveur du « Pacte Finance Climat Européen », présenté Rémi DETANG, Maire de Quetigny

INFORMATIONS DU MAIRE

- Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales : Marchés à Procédure Adaptée signée depuis le 19/11/2019, renouvellements d'adhésions aux associations dont la commune est membre, gestion de la dette.

DIRECTION GENERALE

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2019

Décision :

1 voix contre : P. Abecassis

27 voix pour : R. Detang, J.M Vallet, C. Gozzi, M. Jellal, I. Pasteur, M. Luchin, O. Lours, P. Schmitt, S. Mutin, M. Bachelard, S.Bennis, K. Bouziane, L. Champion, A. Adom, P. Bonneau, V. Gnahourou, P. Carrion, C. Mettetal, J. El Bakkouchi, D. Reuet, E. Dupaquier, A.D. Diouf, D. Pawelec, D. Sergent, S. Kencker, M. Grenier, D. Simoncini

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 novembre 2019.

2. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE

Rapporteur : P. SCHMITT, Adjoint délégué au développement soutenable, à la transition écologique et à l'économie sociale et solidaire

Décision : Unanimité

Dans le cadre d'une aide financière aux travaux d'économies d'énergie, le Conseil Municipal accorde une subvention d'un montant de 500 euros à Monsieur LANNEAUX.

3. INSTALLATION PROMUT – PARCELLE COMMUNALE ZL 42 – BAIL EMPHYTEOTIQUE

Rapporteur : P. SCHMITT, Adjoint délégué au développement soutenable, à la transition écologique et à l'économie sociale et solidaire

Décision : Unanimité

Afin de permettre l'installation pérenne de l'établissement PROMUT, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique à intervenir entre La Mutualité Française Bourguignonne, union mutualiste territoriale, gestionnaire de l'établissement PROMUT, et la commune.

POLE OPTIMISATION DES RESSOURCES

FINANCES

4. REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

L'adoption d'autorisations de programme permet à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le montant global d'une opération à réaliser sur plusieurs exercices budgétaires.

A ce jour, trois autorisations de programme sont ouvertes et suivies dans le cadre du budget de la commune :

- Rénovation de l'école maternelle des Aiguisons, pour un montant total de 641 719 € ;
- Construction d'un multi-accueil petite enfance, pour un montant total de 2 950 000 € ;
- Construction d'une médiathèque 3^{ème} lieu, pour un montant total de 5 541 000 €.

Le Conseil Municipal décide de réviser les autorisations de programme ci-dessus.

5. DECISION MODIFICATIVE N°3 POUR L'EXERCICE 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

Au vu de la nécessité d'inscrire des dépenses et recettes nouvelles au Budget de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide d'adopter une Décision Modificative n° 3, préservant l'équilibre de chaque section.

6. OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2020

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide d'autoriser l'ouverture de crédits d'investissement au budget 2020, en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'EXERCICE 2020

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'attribution de subventions à plusieurs associations de Quetigny au titre de l'exercice budgétaire 2020, de manière à pouvoir en effectuer le versement dès le début de l'année.

8. CONCESSION D'AMENAGEMENT SPLAAD – ZAC CŒUR DE VILLE ET SECTEUR AVENUE – COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE AU 30 JUIN 2019

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision :

1 voix contre : P. Abecassis

27 voix pour : R. Detang, J.M Vallet, C. Gozzi, M. Jellal, I. Pasteur, M. Luchin, O. Lours, P. Schmitt, S. Mutin, M. Bachelard, S.Bennis, K. Bouziane, L. Champion, A. Adom, P. Bonneau, V. Gnahourou, P. Carrion, C. Mettetal, J. El Bakkouchi, D. Reuet, E. Dupaquier, A.D. Diouf, D. Pawelec, D. Sergent, S. Kencker, M. Grenier, D. Simoncini

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité arrêté au 30 juin 2019 comprenant notamment le bilan prévisionnel global, le plan global de trésorerie actualisé de l'opération, un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé, et une note de conjoncture de l'exercice écoulé.

9. TARIFS 2020 : RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL PERISCOLAIRE, CENTRE DE LOISIRS, ACCUEIL JEUNES

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide d'adopter les tarifs 2020, sans changement par rapport à 2019, applicables aux services suivants :

- Restauration scolaire et Accueil périscolaire (matin et soir)
- Activités extrascolaires : Centre de loisirs (Accueil de loisirs sans hébergement)
- Service enfance et jeunesse : Accueil jeunes (11 – 17 ans)

10. TARIFS 2020 DU GOLF MUNICIPAL

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide de voter les tarifs applicables en 2020 au Golf Municipal de Quetigny et d'approuver la reconduction de la disposition permettant aux habitants de Quetigny de bénéficier d'une réduction de 50 % sur ces tarifs, sur présentation de la carte Passeport Loisirs.

11. TARIFS DIVERS

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide d'adopter les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2020, sans changements par rapport à 2019, aux droits et prestations suivants :

- Locations de salles et installations municipales
- Locations d'installations sportives
- Locations de matériel
- Concessions du cimetière municipal
- Redevances d'occupation du domaine public
- Carte Passeport-loisirs
- Carte de bibliothèque
- Caution pour badges de réservation des courts de tennis
- Marchés forains (marché du mercredi et petit marché bio)
- Frais d'intervention des services municipaux

COMMANDE PUBLIQUE

12. LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION DE SERVICE SANS DELEGATION DE SERVICE PUBLIC, CONCERNANT LA SIGNALÉTIQUE D'INTERET LOCAL

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

Les usagers de la zone commerciale de notre ville bénéficient d'une microsignalétique commerciale, facilitant leur orientation. Un certain nombre de commerçants et entreprises sont demandeurs de cette signalétique d'intérêt local, notamment lors des nouvelles implantations.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure pour l'attribution d'une concession de service sans délégation de service public portant sur la fourniture, la pose, la gestion et l'entretien de la signalisation d'intérêt local et de lui permettre de signer, au nom de la Commune de Quetigny, tous actes et documents à intervenir pour l'application de ces décisions.

13. CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CONDITION DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DE SES MEMBRES

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

La commune de Quetigny souhaite engager une procédure d'attribution d'une concession de service, ayant pour objet d'attribuer une concession portant sur la fourniture, la pose, la gestion et l'entretien de la signalisation d'intérêt local dite micro-signalétique.

Le Conseil Municipal décide :

- de créer un Commission de Délégation de Service Public ;
- de fixer les conditions du dépôt des listes ainsi qu'il suit :
- de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de délégation de service public.

14. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : Unanimité

Par délibération en date du 17 décembre 2019, la création de la Commission de Délégation de Service Public a été soumise au Conseil Municipal.

Il est appelé à désigner les membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Aucun élu ne demande le vote à bulletin secret. Le vote se fait à main levée.

La commission est composée :

- du maire ou son représentant, président : R. DETANG
- de cinq membres de l'assemblée délibérante, titulaires : J.M. VALLET, M. LUCHIN, M. JELLAL, S. MUTIN, D. SERGENT
- de cinq membres suppléants : P. SCHMITT, C. GOZZI, P. CARRION, I. PASTEUR, S. KENCKER

RESSOURCES HUMAINES

15. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à 80%.

POLE POPULATION

ACTIONS CULTURELLES

16. ADHESION ET CONVENTION DE PARTENARIAT – UNION NATIONALE DES JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE

Rapporteur : Sandrine MUTIN, Adjointe à l'Action Culturelle

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à adhérer à l'Union nationale des Jeunes musicales, qui propose notamment des spectacles adaptés au jeune public avec un accompagnement pédagogique, et à signer la convention correspondante.

ACTIONS EDUCATIVES

17. REPRISE DE LA CRECHE ASSOCIATIVE PAR LA SAS LEO LAGRANGE – MICRO CRECHE « LES MOUSSAILLONS »

Rapporteur : Moulay JELLAL, Adjoint délégué à l'Action Éducative

Décision : Unanimité

Afin de respecter les engagements financiers de la ville et garantir le maintien de 10 places d'accueil collectif 0-4 ans au profit des familles et dans les mêmes conditions que précédemment, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 13 729 euros au profit de la SAS Léo Lagrange, pour la poursuite de l'activité jusqu'au 31/12/2019.

SPORT VIE ASSOCIATIVE

18. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG DE QUETIGNY, L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU DON DU SANG BOURGOGNE FRANCHE-COMTE ET LA COMMUNE DE QUETIGNY

Rapporteur : O. LOURS, Adjointe déléguée aux sports

Décision : Unanimité

Dans un contexte d'augmentation constante des besoins en transfusions, le Conseil Municipal décide d'accepter que le Maire signe la convention de partenariat entre l'Amicale du don du sang du Quetigny, l'Etablissement français du don du sang et la commune de Quetigny et de lui permettre d'y apporter le cas échéant des modifications non substantielles qui n'entachent pas son économie générale.

ACTIONS SOCIALES

19. CONTRAT LOCAL DE SANTE DE DIJON METROPOLE 2016 – 2018 – APPROBATION DE L'AVENANT DE PROROGATION N°2

Rapporteur : Catherine GOZZI, Adjointe déléguée à la Solidarité

Décision : Unanimité

Le Contrat Local de Santé (CLS) instauré par la loi Hôpital, patients, santé et territoires de 2009 et conforté par la loi de Modernisation de notre système de santé de 2016 est un outil territorial de coordination de l'action publique, au service de l'amélioration de l'état de santé des populations et de la réduction des inégalités de santé.

Les évolutions contextuelles proposées l'Agence Régionale de Santé dans cadre des CLS "nouvelle génération", notamment sur l'axe prévention et promotion de la santé, nécessitent une période de concertation plus longue. Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet d'avenant n°2 du Contrat Local de Santé 2016-2018 de Dijon métropole et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dit avenant et à lui apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

Les signataires s'accordent ainsi pour proroger les engagements pris dans le contrat initial, jusqu' au 30 juin 2021.

20. POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE : PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES 2019-2022

Rapporteur : S. BENNIS, Conseiller Municipal délégué au contrat de ville

Décision : Unanimité

Le contrat de ville signé le 6 juillet 2015 engage une intervention globale en faveur des habitants en renforçant les interventions dans les domaines de la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain et l'emploi, le développement économique et la formation.

Une circulaire du Premier ministre du 22 janvier 2019 a défini le cadre de la déclinaison des mesures de la feuille de route de la « mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » et exposait la nécessité d'engager la révision des contrats de ville via l'élaboration d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques, inscrit dans la suite logique du Pacte de Dijon.

Au travers de ce protocole, Dijon Métropole s'engage :

- à renforcer la gouvernance métropolitaine en associant mieux les conseils citoyens ;
- à décliner 10 fiches actions qui visent à poursuivre le travail déjà engagé sur la période 2015/2018 du contrat de ville ;

- à préfigurer, à partir d'une méthodologie d'observation / suivi / évaluation revisitée du contrat de ville, la stratégie territoriale en terme de Politique de la ville après 2022.

Le Conseil Municipal décide, d'approuver le Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2019-2022 et ses annexes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL

21. VŒU DE SOUTIEN EN FAVEUR DU « PACTE FINANCE CLIMAT EUROPEEN », PRESENTE PAR PHILIPPE SCHMITT, ADJOINT AU MAIRE

Rapporteur : P. SCHMITT, Adjoint délégué au développement soutenable, à la transition écologique et à l'économie sociale et solidaire

Décision : Unanimité

Un certain nombre de villes françaises comme Dijon, Paris, Lille, Grenoble ou Bordeaux ont récemment adopté un vœu en soutien au « pacte finance climat européen ». Dans cette logique, nous vous présentons ce vœu promu à l'origine par l'association des petites villes de France (A.P.V.F.) à laquelle Quetigny adhère.

Le 31 octobre 2017, l'ONU alertait solennellement sur l'écart « catastrophique » existant entre les engagements pris par les états et les réductions des émissions de gaz à effet de serre qu'il faudrait opérer pour maintenir le réchauffement en dessous de 2°C, et si possible en dessous de 1,5°C.

Le réchauffement climatique provoquera non seulement des catastrophes naturelles (sécheresses, canicules, inondations, ouragans,...) engendrant des bouleversements agricoles, économiques et politiques, mais aussi des famines et des déplacements de population meurtriers. Il ne concernera pas seulement des pays lointains, mais également l'Europe.

Que se passera-t-il dans 20, 30 ou 40 ans si des centaines de millions d'hommes et de femmes étaient dans l'obligation de quitter leur terre natale, devenue invivable ? A moyen terme, nous le savons maintenant toutes et tous, c'est la paix mondiale et l'avenir de notre civilisation qui sont menacés, si nous ne sommes pas capables de réduire, drastiquement et très rapidement, nos émissions de gaz à effet de serre.

L'accord de Paris nous engage. La France et l'Europe doivent maintenant démontrer au monde qu'il est possible de diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre.

Le collectif « climat 2020- pour un pacte finance-climat européen » réunit des citoyens de tous milieux, des femmes et hommes politiques de tous bords, convaincus que l'Europe doit, de toute urgence, apporter une réponse claire et ambitieuse pour lutter contre le dérèglement climatique.

Le Président d'honneur de l'association « Agir pour le climat » qui a pour objet exclusif de promouvoir le Pacte finance Climat est Jean Jouzel, climatologue et co-fondateur du GIEC.

Alors que la COP 25 s'est tenue à Madrid, les signataires de cet appel demandent solennellement aux chefs d'Etat et de Gouvernement européens de négocier au plus vite un Pacte Finance-Climat, qui assurerait pendant 30 ans des financements à hauteur des enjeux de transition énergétique sur le territoire européen, et permettant également de renforcer fortement notre partenariat avec les pays du Sud.

- fort du jumelage coopération qui lie depuis plus de 30 ans Quetigny à ses villes jumelles de Koulikoro au Mali et Bous en Allemagne
- fort de l'Agenda 21 et du plan climat territorial mis en œuvre sur le territoire de Quetigny depuis 2013

Le Conseil Municipal de Quetigny réuni le mardi 17 décembre 2019 s'associe à cet appel en faveur du pacte finance climat européen en demandant que des moyens financiers européens à la hauteur des enjeux soient consacrés sans tarder et durablement aux politiques pour lutter efficacement contre le dérèglement climatique et financer la recherche dans ce domaine.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales : Marchés à Procédure Adaptée signée depuis le 19/11/2019, renouvellements d'adhésions aux associations dont la commune est membre, gestion de la dette.